



***France Biotech lance « l'appel du 19 juin pour l'innovation »***

***« Amplifiez, Monsieur le Président de la République, l'effort en faveur de la recherche et des PME innovantes pour créer 1% de croissance supplémentaire ! »***

**Paris, le 19 juin 2007** – France Biotech, association française des entreprises de biotechnologie et de leurs partenaires ([www.france-biotech.org](http://www.france-biotech.org)), demande solennellement au Président de la République d'axer sa politique économique sur quelques grands objectifs législatifs et budgétaires structurants au bénéfice des industries françaises des hautes technologies, notamment des biotechnologies. Quelques mesures ciblées sont nécessaires pour que toute la chaîne de l'innovation et du financement des PME innovantes porte la croissance : **une meilleure mobilisation de l'épargne, le repositionnement de l'Agence de l'Innovation Industrielle (AII), le statut de Jeune Entreprise Innovante Cotée, et la réforme de la recherche universitaire et du transfert de technologie.**

**France Biotech appelle notamment le Président à donner immédiatement instruction au gouvernement de mettre en place le statut de la Jeune Entreprise Innovante Cotée (JEIC) qu'il avait lui-même proposé, et que Jean-Louis Borloo a soutenu, dès 2005.**

Aujourd'hui, face à une compétition mondiale accrue, les nouveaux gisements de croissance et d'emplois se trouvent avant tout dans ces PME innovantes créatrices de valeur, tant sur le plan économique que social. Les mesures proposées par France Biotech, sont non sectorielles, focalisées sur la mobilisation de l'épargne en faveur de toutes les PME innovantes et sur la réforme de la recherche scientifique, permettraient de générer 1%, voire 2% de croissance supplémentaire et contribueraient à l'objectif fixé, lors du sommet européen de Lisbonne, de porter à 3% la part du PIB investie en recherche et innovation.

« La culture française n'est malheureusement pas orientée vers les investissements dans les PME innovantes qui sont vus, à tort, comme des investissements à risque ou peu rentables. Si l'on prend les exemples de Google, de Yahoo, de Amgen et Genentech, ces entreprises n'existaient pas ou étaient toutes petites il y a vingt ans. C'est grâce à des investissements très importants des épargnants nord-américains que ces entreprises sont devenues des leaders mondiaux. Nous aurons les moyens de créer et d'investir autant que les Anglo-Saxons si le Président met en place quelques mesures structurantes indispensables », souligne le Dr. Philippe Pouletty, nouvellement réélu Président de France Biotech.

Si la situation actuelle de l'industrie des biotechnologies et des PME de hautes technologies s'est notablement améliorée depuis quelques années en France, grâce à une série de réformes clef dont plusieurs étaient inspirées par France Biotech (statut de Jeune Entreprise Innovante, améliorations du Crédit d'Impôt Recherche, réforme des FCPI, création de France Investissement, création de l'Agence Nationale de la Recherche, des Fondations de Recherche et des Pôles de compétitivité), notre retard sur nos voisins britanniques, allemands et scandinaves reste important et l'Europe est loin de rattraper les Etats-Unis.

Il faut amplifier et compléter ces réformes pour permettre à la France de revenir au niveau des pays les plus dynamiques. Les entrepreneurs, les chercheurs, les investisseurs demandent aujourd'hui solennellement au Président de la République d'en faire une priorité du quinquennat.

***Pour amplifier le financement et la croissance des PME innovantes à tous les stades sans creuser à court terme le déficit: mobiliser l'épargne.***

Force est de constater que les assureurs n'ont respecté ni la lettre ni l'esprit de l'engagement qu'ils avaient pris auprès de Nicolas Sarkozy, alors Ministre de l'Economie et des Finances, le 7 septembre 2004 : les investissements réalisés ne représentent à fin 2006 que 1% du total des actifs gérés. Si l'objectif de 2%, promis en 2004, devait réellement être atteint, il nécessiterait 12 milliards d'euros d'efforts supplémentaires. Plus grave, les PME (y compris européennes,



qu'elles soient innovantes ou non) semblent représenter à ce jour bien moins de 10% des montants supplémentaires investis par les assureurs en *private equity*, alors que les PME innovantes étaient une cible prioritaire affichée de l'effort supplémentaire promis.

L'assurance-vie représente une épargne à long terme dont les montants sont colossaux, 1200 milliards d'euros soit près de trois fois le budget total de la France, mais qui participe cinq à dix fois moins à l'innovation et à la croissance que dans les pays plus dynamiques. En contrepartie des avantages fiscaux offerts à l'assurance-vie, il faut instituer en loi de Finances 2008 des seuils minimums obligatoires d'investissement dans les PME innovantes françaises (3% à 5% en 3 à 5 ans) tout en définissant clairement tant la cible que les véhicules intermédiaires d'investissement, pour assurer que les montants prévus seront effectivement investis dans les entreprises visées.

A cet effet, France Biotech propose que les statuts (aménagés en conséquence) de :

- JEI : Jeune Entreprise Innovante (qui est déjà un grand succès),
- FCPR focalisés sur le capital risque (et non les LBO),
- JEIC : Jeune Entreprise Innovante Cotée,

soient clairement identifiés en loi de Finances comme les destinataires de ces fonds d'assurance vie et de retraite. C'est le meilleur moyen d'obtenir des résultats rapides et probants.

***Pour que les fonds publics fassent effet de levier sur l'innovation industrielle privée : repositionner l'Agence de l'Innovation Industrielle sur les PME innovantes.***

Les considérables moyens de l'Agence de l'Innovation Industrielle AII (2 milliards d'euros) sont essentiellement dirigés vers les grands groupes industriels. Il s'agit d'une erreur de politique économique et industrielle du précédent gouvernement. Ceci n'augmentera que marginalement la créativité et la productivité des grandes entreprises qui risquent de substituer rapidement cet argent public à leurs dépenses privées sans augmenter la dépense totale effective de recherche et développement.

Mettre en revanche 70 ou 80% des 2 milliards d'euros et des financements futurs au service de PME ambitieuses ou de consortiums de PME bien sélectionnées, dont la survie dépend de leur capacité d'innovation et de leur percée internationale, aurait un effet incomparablement supérieur (direct et d'effet de levier sur les capitaux privés) et serait euro-compatible. La créativité et les véritables sauts technologiques dans le monde ont surtout été portés par des PME innovantes depuis trente ans. Certaines sont devenues en dix ou vingt ans des géants mondiaux, tels Amgen, Cisco, Genentech, Google, Microsoft, Yahoo... par exemple, générant les grandes innovations technologiques de l'internet ou des biotechnologies. Beaucoup d'autres sont devenues des entreprises de taille moyenne très solides.

Alors que la Commission européenne a pour l'instant bloqué, en vertu des règles de la concurrence, la plupart des financements accordés par l'AII en 2006, France Biotech demande de réorienter immédiatement 70% des fonds de l'AII vers des projets portés directement par des PME ou par des consortiums de PME et de transférer à Oseo-Anvar, qui dispose de l'expertise et du réseau nécessaires pour instruire les dossiers d'innovation, la responsabilité de gestion de l'AII.

***Pour permettre l'essor de nombreux champions nationaux, éviter les délocalisations technologiques et les ventes défensives d'entreprises : France Biotech demande au Président, des instructions précises au gouvernement afin de créer en loi de Finances 2008 le statut de la Jeune Entreprise Innovante Cotée – JEIC<sup>1</sup> - qu'il a proposé dès 2005.***

**Extrait du Discours de Monsieur Nicolas Sarkozy au Genopole d'Evry le 12 juillet 2005 /**

*«Je fais une proposition : que l'on réfléchisse à l'instauration d'un statut de la jeune entreprise innovante cotée. Aucune jeune entreprise de biotechnologies n'a réussi son introduction en bourse depuis 1999. Six seulement sont*

---

<sup>1</sup> Statut réservé aux PME françaises selon la définition européenne, applicable entre la date de cotation et 8 ans après leur introduction en bourse sur un marché encadré ou réglementé européen et qui auraient des dépenses de recherche et développement de plus de 10% des dépenses annuelles.



*cotées à la bourse de Paris contre 45 au Royaume-Uni et plus de 300 aux États-Unis. Ce statut de la jeune entreprise cotée serait assorti pendant 8 ans d'exonérations fiscales sur les plus-values, l'ISF et les droits de succession. Il comporterait également des allègements de charges sur les rémunérations des chercheurs. Cela contribuerait à lever les réticences des investisseurs providentiels et des fonds de capital-développement, en compensant l'étroitesse du marché français des financements qui complique la sortie des investisseurs. Cela accroîtrait le rendement des fonds investis et inciterait au renforcement des capacités de recherche des sociétés concernées. »*

Le marché boursier joue dans le monde un rôle moteur pour le financement, la croissance et l'internationalisation des entreprises à fort potentiel. Alors que le capital-risque peut financer les premières années de la vie d'une PME, les PME à fort potentiel de croissance doivent ensuite soit renoncer à l'innovation ou à la croissance rapide, soit être vendues, souvent à des groupes étrangers, soit lever des fonds importants en bourse. Le dynamisme boursier est de plus indispensable aux sorties financières des fonds de capital-risque, à leur rentabilité et à leur pérennité.

Le statut de JEIC, qui offrirait des incitations fiscales attractives mais bien ciblées aux investisseurs (réduction au choix du contribuable d'ISF ou d'IRPP proportionnelle à l'investissement, exonération d'impôt sur les plus-values et de droits de succession sur les titres détenus dans une JEIC), aurait à l'image de ce que fait le statut de JEI pour les entreprises non cotées, des résultats très marquants sur les PME et la croissance économique. L'effet de levier des sorties boursières sur la rentabilité et la levée de fonds de capital-risque et auprès des investisseurs providentiels, couplé à la réforme de l'épargne, permettrait à nos entreprises d'être plus ambitieuses et plus dynamiques en France et à l'international.

***Pour que les biotechnologies et les hautes technologies soient nourries par une recherche scientifique d'amont de très haut niveau : faire de l'Agence Nationale de la Recherche (ANR) le grand catalyseur de la réforme de la recherche universitaire.***

Le Président a fait de la réforme de la recherche académique et du transfert de technologie en sciences de la vie un thème de campagne, que les entrepreneurs soutiennent pleinement.

Outre une véritable autonomie des universités, France Biotech propose de faire de l'ANR une grande agence de moyens qui favorisera la réforme rapide de la recherche française en « stimulant la sélection naturelle » entre universités, organismes, laboratoires, chercheurs. L'ANR fournit le cadre propice aux bonnes pratiques en matière d'indépendance, d'évaluation, de financement des meilleurs projets selon les critères d'excellence internationaux. L'industrie des biotechnologies et des hautes technologies est extrêmement attachée à une recherche académique, notamment fondamentale et pluridisciplinaire, de très haut niveau international, au renforcement de l'indépendance opérationnelle et de la transparence de l'ANR et à une augmentation massive de son budget. Il serait souhaitable qu'elle gère et redistribue, d'ici à 5 ans, non pas 6% ou 7% mais 30% voire 40% des moyens publics consolidés de recherche académique et qu'elle contribue à diffuser les bonnes pratiques en matière de transfert de technologie. Ainsi, les universités et les instituts de recherche publics et privés auraient-ils de gros moyens potentiels pour leur développement, mais proportionnels au degré d'excellence de leurs chercheurs et des projets proposés à l'ANR. L'ANR fournirait donc une incitation vertueuse à une réforme « de l'intérieur » et à la quête générale de l'excellence. Cette réforme des universités et de l'ANR devrait être accompagnée de la création de deux ou trois campus d'excellence à gouvernance privée internationale visant à attirer les meilleurs chercheurs du monde entier, tel le projet d'Institut Européen de Technologie de Paris. Attirer à Paris quelques milliers de grands chercheurs, ayant à cœur la recherche fondamentale et l'entrepreneuriat, donnerait de superbes résultats, par exemple dans le domaine des bioénergies et du vieillissement.

**La mise en œuvre de l'ensemble de ces mesures créerait incontestablement un écosystème de croissance générateur d'emplois et de progrès pour la société. En matière de biotechnologies, ces progrès concernent directement la qualité de la vie, la santé et la longévité.**

**Les entrepreneurs, les chercheurs, les investisseurs appellent solennellement le Président de la République à accélérer la maturation du secteur des biotechnologies et des hautes technologies, en mettant en œuvre dans les meilleurs délais - et sans les plafonds ou conditions qui dénaturent souvent l'esprit des bonnes idées - les réformes nécessaires.**



### ***A propos de France Biotech***

France Biotech ([www.france-biotech.org](http://www.france-biotech.org)) est l'association française des entreprises de biotechnologie et de leurs partenaires. Sa mission est de contribuer à hisser l'industrie française des biotechnologies au rang de leader en Europe. France Biotech est un moteur de changement qui agit auprès des pouvoirs publics, des organisations économiques, de la recherche académique, des media et de la communauté des investisseurs notamment, pour favoriser l'émergence de la biotechnologie comme industrie de pointe prioritaire, et améliorer l'environnement économique, juridique, réglementaire et managérial de ces entreprises.

France Biotech agit sur les facteurs-clefs de succès pour une industrie des biotechnologies forte :

- dynamiser et mieux financer la R&D publique et privée : France Biotech a soutenu la création de l'Agence Nationale pour la Recherche proposée par le CSI et annoncée début 2004 par le gouvernement, et la focalisation de ses budgets sur les Sciences de la Vie et les Bionanosciences
- assurer une chaîne de financement liquide pour les jeunes entreprises de biotechnologies (de l'amorçage au marché boursier) : avec le CSI et d'autres partenaires, France Biotech a conçu et promu le statut de Jeune Entreprise Innovante, l'engagement des assureurs d'investir 6 milliards d'euros supplémentaires dans les PME innovantes via les fonds de capital investissement, et enfin le statut de Jeune Entreprise Innovante Cotée
- améliorer l'environnement managérial des sociétés en développant les échanges de bonnes pratiques, la formation et la mise en réseau des membres et de leurs partenaires industriels, investisseurs, chercheurs, etc
- et enfin améliorer l'image des sciences de la vie au sein du public : France Biotech a organisé en 2004 BioPicture Festival, le 1<sup>er</sup> festival international de l'image des sciences de la vie et des biotechnologies et a lancé, en partenariat avec Europabio, le Leem, le LIR et BIA [www.bioimpact.org](http://www.bioimpact.org), site de référence sur les médicaments issus des biotechnologies et les bénéfices qu'ils procurent aux patients.

France Biotech compte aujourd'hui 150 adhérents. Les entreprises de biotechnologie membres de l'association regroupent la grande majorité des investissements, des employés et des produits innovants du secteur.

### ***Contacts :***

#### ***France Biotech***

Angelita de Francisco, Déléguée générale

[contact@france-biotech.org](mailto:contact@france-biotech.org)

01 56 58 20 33

[www.france-biotech.org](http://www.france-biotech.org)

[www.bioimpact.org](http://www.bioimpact.org)

[www.biopicture.com](http://www.biopicture.com)

#### ***Alize Public Relations***

Caroline Carmagnol

[caroline.carmagnol@wanadoo.fr](mailto:caroline.carmagnol@wanadoo.fr)

06 64 18 99 59